Présentation du Cycle 3
Voie générale

14 SEPTEMBRE 2026

ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

Bienvenue à cette séance d'information

- Elle se déroulera en 2 temps
 - Présentation et informations de la Direction
 - M. Verchère, doyen 9-11VG
 - En classe avec les maître.sse.s de classe
 - 9VG1 Mme Pegoraro
 - 9VG2 Mme Kern
 - 9VG3 Mme Cestari
 - 9VG4 M. Bauer

Cette presentation sera en ligne sur le site internet de l'établissement

Bien vivre ensemble



Dans un environnement propice aux apprentissages





Usage du téléphone et réseaux sociaux

- Règles de l'école
- Sphère privée / collaboration école-famille
- Ressources
 - www.sois-prudent.ch
 - www.ciao.ch



Activités spéciales pendant le cycle 3

sous réserve de modifications

- Rallye de la rentrée Mardi 18 août 2026
- Marche Vendredi 11 septembre 2026
- Camp de ski 9ème du 11 au 15 janvier 2027 – Camp de ski 10ème du 8 au 12 mars 2027
- voyage d'études (11e) du 10 au 14 mai 2027
- Tournois / joutes / après-midi sportifs
- Semaine du développement durable (9e et 10e) du 21 au 25 juin 2027
- Course d'école
- Journées hors cadre 28-29 et 30 juin 2026.
- Sport scolaire facultatif (informations sur le site)

Lieux de rendez-vous
Principe: dans un des bâtiments scolaires.
Exceptions -> circulaire qui précise les lieux. Les parents peuvent s'adresser au responsable de l'activité en cas de problème.
Les enfants peuvent être libérés sur le chemin de retour avec l'autorisation écrite des parents.

Activités spéciales pendant le cycle 3 en lien avec l'approche du monde professionnel

sous réserve de modifications

- JOM (9e) -> 12 novembre 2026
- Visite du salon des métiers (10e et 11e) -> 17 au 20 novembre 2026
- Semaine des métiers et des formations (10e): activités sur les métiers et stages découverte – 10 au 14 mai 2026
- Rallye des métiers 11ème (à confirmer avec la commune)
- Entretiens fictifs facultatifs (11e)
- Ateliers facultatifs (OCOSP)

Orientation scolaire et professionnelle (OSP)

M. David Corminboeuf

david.corminboeuf@vd.ch

021 316 26 59

Programme Lift

Les options

Options de compétences orientées métier (OCOM) à choix en 9e VG:

- Economie et droit
- Travaux manuels
- Arts visuels
- Informatique

- 2 périodes hebdomadaires
- Même option pour les 3 ans du cycle
- Discipline à examen en fin de 11e
- Complétées par 2 périodes de formation générale

Les options

Options spécifiques (OS) à choix en VP (év. VG):

- Italien
- Math-physique
- Economie et droit
- Latin

- 4 périodes hebdomadaires
- Même option pour les 3 ans du cycle
- Discipline à examen en fin de 11e
- **Attention:** pas d'alignement des horaires dès la 10è

Evaluations

Nb. périodes d'ens. hebdo.	Nb. min. de notes au1er semestre	N. de TS et TA par année
1 à 2 périodes	1 TS	3 à 6 TS
3 à 4 périodes	2 TS	5 à 9 TS
5 périodes et plus	3 TS	7 à 11 TS

Une série d'ETA constitue un TA (équivalent à un TS). Le nombre d'ETA composant un TA doit être compris entre 3 et 10. Le nombre annuel de TA ne peut pas dépasser le quart de l'ensemble des travaux.

Groupes de disciplines

- Il y a 2 groupes : un groupe principal et un groupe restreint.
- Un total de points est calculé pour chaque groupe.
- Une possibilité de compensation entre les résultats des différentes disciplines existe à l'intérieur de chaque groupe.
- L'éducation physique ne fait pas partie d'un groupe. Les évaluations figurent dans le livret d'EPH.

Réorientation de la VG à la VP

- AVEC OS fin 1er semestre de 9e ou fin de 9e ou fin de 10e
 - Groupe principal: 50,5 points et plus
 - Groupe restreint: 19 points et plus

- AVEC OCOM fin de 9e ou fin de 10e **avec redoublement**
 - Groupe principal: 46,5 points et plus sans compter l'OCOM
 - Groupe restreint: 15 points et plus sans compter l'OCOM

Changements de niveau en VG

Possibles à la fin du 1er semestre ou à la fin de l'année

- Niveau 1 -> niveau 2
 - 5,5 de moyenne dans la discipline ou plus
 - 5 de moyenne ou plus sur préavis de l'enseignant·e de la discipline

- Niveau 2 -> niveau 1
 - Sur demande des parents ou préavis de l'enseignant·e de la discipline à la fin du 1er semestre
 - 3 de moyenne dans la discipline ou moins en fin d'année
 - 3,5 de moyenne ou moins sur préavis de l'enseignant·e de la discipline en fin d'année

Abandon de l'OS pour les élèves de VG

- Fin du 1er semestre:
 - 3 ou moins et sur demande des parents en 9e

 ou
 - Les 3 disciplines en niveau 1

- Fin d'année:
 - 3,5 ou moins

 ou
 - Les 3 disciplines en niveau 1

Examen de certificat de fin d'études secondaires

- Disciplines à examen: français, mathématiques, allemand, anglais, option (OS ou OCOM)
- Une épreuve écrite (cantonale, sauf pour les OS) + une épreuve orale. Modalité libre pour l'OCOM.
- Calcul de la note d'examen:
 - Français et mathématiques -> épreuve écrite 2/3 et épreuve orale 1/3
 - Allemand et anglais -> épreuve écrite 3/4 et épreuve orale 1/4
- Calcul de la moyenne dans ces disciplines: moyenne annuelle au dixième pour 80% et la note de l'examen arrondie au demi-point pour 20%

Soutien pédagogique pour les élèves

- Appui
 - réservé aux élèves en difficulté. Les élèves peuvent demander des appuis à leurs enseignants qui décide de leur mise en place.
 - Appuis hebdomadaires pour les math (2 jours à midi)
- Mentorat par les pairs (slide suivante)
- Accompagnement (travail sur l'organisation, la planification, la gestion du matériel, les stratégies d'apprentissage sur une durée limitée)

Mentorat par les pairs



Le Mentorat a pour but d'aider un·e élève à persévérer dans les apprentissages scolaires et aussi d'obtenir de meilleurs résultats en travaillant en binôme avec un·e camarade sur un sujet peu compris. Un·e enseignant·e aura attesté au préalable que le mentor (élève qui aide) est effectivement capable de venir en aide.

- **Le mardi de 16h15 à 17h00 ou le jeudi de 12h30 à 13h15** (en fonction des possibilités de l'horaire des élèves)
- Une période par semaine, 5 semaines de suite
- Une salle par binôme
- Coût : **25 frs pour 5 semaines** (5 x 45 minutes) à l'enfant qui demande de l'aide. Le mentor sera payé 50 frs, grâce au soutien de la Commune.

Communication famille - école

Personnes directement concernées d'abord :

- enseignant·e de discipline
- maître·sse de classe

- Via l'agenda, moyen officiel de communication
- Entretiens
- Messages SMS et WhatsApp : à éviter, sauf autorisation de l'enseignant·e, aux conditions fixées, à des heures raisonnables

L'accès au bâtiment est autorisé sur rendez-vous

Absences

- Avertir le secrétariat au 021 557 89 50 dès 7h30 le matin
- Justifier par écrit (fin de l'agenda) → maître·sse de classe
- Demandes de congé à l'avance, par écrit → maître·sse de classe → décision de la Direction
- Congés joker (6 demi-journées par année, pas d'autorisation nécessaire, 2 jours à l'avance min.)

Les parents ont a responsabilité de s'assurer du rattrapage du travail manqué. Dans cette perspective, chaque enseignante ou enseignant leur fournit les éléments nécessaires à cette tâche.

Pour plus d'informations, consulter la brochure de l'établissement et l'agenda de l'élève

Courriers absences et arrivées tardives

- Absences sans justificatifs écrits:

Après chaque retour de vacances, le secrétariat envoie un courrier aux parents avec la liste des absences pour lesquelles l'école n'a pas encore reçu de justificatif écrit.

- Arrivées tardives:

Cf. Cadre

Cadre

Uniformisation de certaines sanctions (ex. oublis, devoirs non faits, arrivées tardives, sortie du périmètre scolaire, téléphones portables, etc.)

Personnes ressource

- Médiatrice : **Mme Chenaux**
- Infirmière : **Mme Uebersax**
- Conseiller en orientation : **M. Corminboeuf**
- Service PPLS : **Mme Berrah**
- L'éducatrice : **Mme Currat**

Coordonnées dans l'agenda

Bibliothèque scolaire

8h30 – 12h15

13h15 – 17h

- Fermé le mercredi
- Site internet avec catalogue en ligne et sélections thématiques http://bs.crissier.over-blog.com/

Beaucoup d'informations figurent dans la brochure de l'établissement

et

dans l'agenda de l'élève



ainsi que :

sur le site de l'établissement :

www.epscrissier.ch

et sur le site de la Direction générale de l'enseignement obligatoire :

https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-de-lenseignement-et-de-la-formation-professionnelle-def/direction-generale-de-lenseignement-obligatoire-et-de-la-pedagogie-specialisee-dgeo/

notamment les lois, règlements, directives, le cadre général de l'évaluation, etc.

Merci pour votre attention